



INSCRIPTIONS 2023-2024

Comment s'inscrire à Notre-Dame ?

Les inscriptions 2023-2024 en 1^{ère} année de l'enseignement secondaire pour notre école devraient se dérouler comme suit :

1. Les parents des élèves de **6^{ème} primaire** doivent notamment recevoir via la direction de l'école fondamentale un formulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles **le 27 janvier 2023 au plus tard**. Ce document composé de deux volets (le volet général et le volet confidentiel) reprendra diverses informations sur l'enfant ainsi que la date d'inscription dans l'école fondamentale.

Les parents doivent :

- vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant ;
- compléter la partie reprenant les écoles choisies (maximum 10) ;
- mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées : 1570 pour l'Institut Notre-Dame.

2. Entre le **lundi 06 février 2023 et le vendredi 17 février 2023 et ensuite du lundi 06 mars au vendredi 10 mars 2023**, les parents (ou leurs mandants) déposent le formulaire dans l'école de leur premier choix contre accusé de réception. Le volet confidentiel doit être remis sous enveloppe fermée (avec le numéro du formulaire, le nom et prénom de l'enfant). **Pendant ces cinq semaines, la chronologie des dépôts des formulaires d'inscription dans les établissements secondaires n'a pas d'importance.**

3. Les élèves prioritaires à l'inscription seront les frères et sœurs d'un élève fréquentant déjà l'établissement secondaire, les enfants issus d'un home, d'une famille d'accueil, d'un internat particulier, d'un centre d'accueil, des enfants à besoins spécifiques, ...

4. Nous disposons de **126** places en 1^{ère} année. Si, à l'issue de la période d'inscription, la demande d'inscription est inférieure ou égale à 128 places (102% des places disponibles), tous les élèves seront considérés comme inscrits. En cas de demande supérieure, un logiciel classera les élèves selon des critères géographiques (distances entre le domicile et l'école primaire, le domicile et l'école secondaire, l'école primaire et l'école secondaire, ...) tout en respectant les priorités citées au point 3.

5. Si, à la fin de la période des inscriptions, l'établissement est complet, il aura recours à un classement et ne pourra attribuer que 80% des places déclarées. Les 22% restant seront attribués par le classement de la Commission de Gouvernance des Inscriptions (CoGI) permettant donc aux enfants n'ayant pas obtenu une place en ordre utile suite au premier classement, de conserver de réelles chances d'obtenir l'inscription souhaitée. Ce n'est que si, suite au processus d'optimisation, une place n'a pu être attribuée à l'enfant dans sa première préférence que les autres préférences seront prises en considération. De plus, rien n'indique actuellement qu'une place sera effectivement attribuée à un enfant dans sa deuxième préférence si la première n'était pas rencontrée.

Nous restons naturellement à votre écoute pour plus de précisions par téléphone **071/59.00.47** ou **par courriel** secretariat@ind-thuin.be

Une soirée d'informations aura lieu le jeudi 26 janvier à 18h.

Les inscriptions seront prises dès le 06 février sur rendez-vous auprès de notre secrétariat au 071/59.00.47

Au plaisir de vous rencontrer,

Lucien DELCOUCQ,
directeur